

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2023/069**

Envoyé en préfecture le 25/11/2023
Reçu en préfecture le 25/11/2023
Publié le 25/11/2023
ID : 023-200085314-20231116-D2023069-DE



SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 14	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 1	MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique
Votants : 15	Absents :
Abst. : 0	Mme LEGRAND Coline,
Exprimés : 15	Excusés :
Oui : 15	Mme ROYERE Julie,
Non : 0	M. KAPLAN Iskender,
	Pouvoirs :
	Mme ROYERE a donné pouvoir à Mme DEMARGNE
	Assiste à la séance du Conseil municipal :
	Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
	Secrétaire de séance : Laura SIMONET

OBJET : Déclassement et aliénation d'une portion de voie communale après enquête publique – commune historique de Masbaraud Mérignat

Par courrier en date du 15 mai 2023, un administré a demandé à acquérir une portion de terrain situé rue du Tamilier à Masbaraud Mérignat.

Il souhaitait acquérir la portion entre les parcelles AI 116, AI 117, AI 192.

Cette portion de terrain est un ancien droit de passage. Il n'est accessible aujourd'hui que de la rue ou des parcelles dont il est propriétaire et ne prive d'aucun accès un autre habitant de Masbaraud Mérignat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal :

- Ont accepté de vendre la portion de terrain entre les parcelles AI 116, AI 117, AI 192
- Ont fixé le prix de vente à 8.00 € le m² (huit euros).
- Ont décidé que les frais liés à cette vente : enquête publique, bornage, frais d'actes et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.
- Ont décidé l'ouverture d'une enquête publique dès lors que l'acheteur potentiel aura accepté les conditions de vente ci-dessus énoncées.

L'enquête publique d'une durée de 16 jours s'est déroulée du 10 au 25 octobre. Les conclusions motivées de M. Truffy, commissaire enquêteur, sont les suivantes :

- La portion de voie communale à déclasser et aliéner possède une surface approximative de 30 m²
- La portion de voie communale à déclasser et aliéner constitue une excroissance de la voie de circulation insérée entre les parcelles cadastrées AI 116 – 117 – 192 appartenant au demandeur
- Cette portion de voie communale scinde la propriété de M. Sahin et permet l'accès à son bâtiment de type grange
- La portion à déclasser située en retrait de la voie de circulation ne présente aucun intérêt pour la circulation routière
- Cette portion de voie communale n'est pas bitumée et n'a jamais fait l'objet d'un aménagement particulier de la part de la commune
- Une poubelle collective de ramassage des ordures ménagères est stationnée sur le terrain à déclasser indiquant ainsi l'absence de circulation routière sur cette portion de voie communale
- Le déclassement de cette voie ne perturbera pas la circulation du public dans la mesure où cette partie de terrain desservait autrefois deux parcelles contigües réunies aujourd'hui en une seule propriété
- Le déclassement de cette portion de voie communale, puis son aliénation ne créera pas d'enclave.

Monsieur le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de déclassement et d'allégation d'une voie communale située rue du Tamilier, bourg de Masbaraud Mérignat, commune de Saint-Dizier-Masbaraud.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation du bien sis rue du Tamilier commune historique de Masbaraud Mérignat (portion de voie communale entre les parcelles cadastrées AI 116, AI 117, AI 192)
- Décident du déclassement du bien sis rue du Tamilier commune historique de Masbaraud Mérignat (portion de voie communale entre les parcelles cadastrées AI 116, AI 117, AI 192) du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

Cette délibération comprend deux pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Laura SIMONET

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 16/11/2023 Affichée le 16/11/2023